

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Par la pratique des activités physiques, sportives et artistiques (APSA) le collégien est conduit :

- à acquérir le goût de la pratique physique en s'éprouvant corporellement dans un registre varié d'émotions,
- à tenir différents rôles et ainsi respecter et construire de multiples règles institutionnelles, de sécurité, de civilité, de fonctionnement des groupes, du jeu et du fonctionnement corporel,
- à analyser et résoudre différents types de problèmes moteurs,
- à réinvestir certaines acquisitions,
- à distinguer les particularités et similitudes qui fondent une culture scolaire de ces différentes APSA, en particulier en prenant des repères sur sa propre pratique et celle d'autrui à partir d'indicateurs significatifs.

Il a ainsi construit un socle commun de compétences et de connaissances qui doit lui permettre un engagement lucide dans les activités de son choix. C'est ainsi qu'il est à même :

- d'apprécier et de maîtriser, dans leurs aspects les plus fondamentaux :
 - . les risques encourus,
 - . les charges de travail à consentir pour progresser,
 - . les méthodes et stratégies de travail appropriées,
- de se maintenir dans un état de santé positive,
- de participer à la vie associative en choisissant, parmi les rôles sociaux, celui à tenir,
- de comprendre et d'apprécier le spectacle sportif et artistique pour devenir un spectateur plus averti déjà sensibilisé à la dimension éthique des rencontres,
- de mieux maîtriser la langue en élargissant son lexique et en utilisant un vocabulaire spécifique,
- de témoigner, en dernier ressort, d'une attitude citoyenne.

A - ACTIVITÉS PHYSIQUES DE PLEINE NATURE

À la fin de la scolarité au collège, les compétences acquises dans une activité de pleine nature doivent permettre à l'élève de se déplacer en relative autonomie dans un milieu de pleine nature, plus ou moins contraignant mais complexe. Par son engagement et ses relations avec le milieu naturel, il apprend à respecter, et il comprend les règles de sécurité individuelles et collectives. Son déplacement dans un milieu à préserver facilite l'adoption d'attitudes vers l'éco-citoyenneté. Ces acquisitions lui faciliteront une pratique ultérieure évitant les dangers objectifs et le responsabilisant vis-à-vis des autres.

La pratique lors d'horaires regroupés ou de stage auxquels tous les élèves de la classe participent, permet de mettre en oeuvre cette approche qui donne du sens à l'activité des élèves et de les confronter aux grands espaces naturels.

1 - Une activité du groupe a déjà été pratiquée dans les classes antérieures :

L'activité programmée en troisième a déjà fait l'objet d'une durée de pratique au moins égale à vingt heures effectives :

L'accent est mis sur :

- l'utilisation optimale et cohérente des forces et contraintes du milieu pour être efficace dans le déplacement,
- l'engagement sur l'itinéraire le plus adapté à ses ressources et celles de ses éventuels équipiers,
- la possibilité d'assurer sa propre sécurité, mais aussi celle des autres,
- la connaissance et la compréhension des caractéristiques du milieu naturel pour en percevoir les incidences sur sa pratique.

La dimension d'activité de pleine nature est affirmée par le choix de sites, si possible en milieu naturel, partiellement connus ou inconnus des élèves.

L'activité programmée en troisième est nouvelle ou elle a fait l'objet d'un temps de pratique réduit (inférieur à 20 heures effectives) :

L'accent est mis sur :

- l'acquisition des compétences spécifiques permettant un déplacement en relative autonomie,
- les méthodes d'investigation et les stratégies de déplacement dans le milieu naturel : identifier les indices pertinents du milieu, analyser les contraintes voire les risques des tâches, construire son itinéraire par étapes successives en fonction des actions que l'on se sait capable de réaliser...
- les attitudes conciliant à la fois la prudence et le plaisir d'évoluer dans un milieu inconnu : maîtriser ses réactions émotionnelles, assurer sa sécurité en respectant les consignes et les techniques de sécurité...

Ces méthodes et attitudes sont facilitées par les acquis du premier cycle d'apprentissage ou par les apports construits dans une autre activité de pleine nature (attention portée à la lecture du milieu, la vigilance, le rapport compétence/risque...).

2 - Aucune activité de ce groupe n'a été pratiquée les années précédentes :

L'accent est mis sur :

- l'acquisition de compétences spécifiques telles qu'elles ont été définies au cycle d'adaptation;
- l'adoption d'attitudes et de méthodes face à des tâches perçues comme risquées. Cet apprentissage peut s'appuyer sur les acquis construits dans d'autres groupes d'activités (notamment en gymnastique et en natation...).

3 - L'évaluation

L'évaluation des compétences spécifiques est réalisée dans des situations nouvelles où l'élève a des choix à effectuer pour adopter des stratégies de déplacement. Elles portent sur les possibilités de lecture/décision et d'évolution lors d'un déplacement dans un milieu si possible inconnu. Les savoir-faire de sécurité, notamment passive, sont exigibles au départ de l'action et sanctionnables en cas de manquement.

La situation d'évaluation permet de vérifier si l'élève choisit des parcours où les difficultés sont en adéquation avec ses ressources.

Les compétences liées à la sécurité active dans la pratique et à l'engagement dans le milieu sont évaluées soit lors de tâche d'entraide, soit lors de situations caractérisées de sécurité.

B - ACTIVITÉS AQUATIQUES

À l'issue du cycle central, les compétences acquises par les élèves lors de la pratique des activités aquatiques peuvent encore relever de niveaux divers, même si les actions de soutien menées auprès des non nageurs ont permis de réduire cette hétérogénéité initiale. Aussi s'agit-il, pour la classe de troisième de concevoir des enseignements adaptés aux différents cas de figure rencontrés.

Ainsi, si les compétences du niveau 1 ne sont pas suffisamment maîtrisées, il convient de centrer les apprentissages sur le savoir "se sauver", notamment si il s'agit du dernier cycle "natation" programmé avant la fin de la scolarité de l'élève.

À cet égard, nager sur le ventre et sur le dos sans fatigue excessive, sprinter sur de courtes distances, maintenir aisément un surplace, s'immerger pour franchir un obstacle ou rechercher un objet au terme d'un effort intense, représentent autant d'acquisitions incontournables pour pouvoir faire face à certaines situations périlleuses.

Les élèves ayant satisfait à ces exigences fondamentales, peuvent être confrontés à des épreuves valorisantes :

- la capacité à nager longtemps, principalement en crawl (ceci supposant une maîtrise accrue des échanges respiratoires),
- la capacité à évoluer en immersion, seul ou à plusieurs, selon des itinéraires précis, définis et annoncés au préalable. Des attitudes développées lors de pratiques d'activités physiques de pleine nature sont en la circonstance rappelées et renforcées : par exemple, interroger et prendre en compte les potentiels de chacun des partenaires avant et au cours de l'engagement, respecter et faire respecter un dispositif de sécurité connu de tous.

Ce second niveau de compétences atteint, plusieurs orientations peuvent être alors envisagées.

D'une part, si les conditions d'enseignement s'avèrent suffisantes, pratiquer d'autres activités aquatiques comme le water polo ou la natation synchronisée. À l'occasion de ces nouvelles formes d'engagement dans le milieu aquatique, l'élève de troisième sera invité à s'appuyer sur des compétences déjà acquises lors de la pratique d'activités d'opposition et de coopération, ou d'activités physiques artistiques. D'autre part, s'adonner à des pratiques de "sauvetage", combinant des parcours sus et subaquatiques, et de remorquage. On veillera alors à relativiser auprès de l'élève, la portée de ses acquisitions, le "savoir sauver" faisant appel avant tout à des compétences d'ordre professionnel.

Enfin, s'entraîner pour nager plus vite et plus longtemps. Dans le cadre d'une préparation à une épreuve de longue durée, le nageur aura à s'approprier et à mobiliser des connaissances permettant de déterminer la durée et l'intensité des efforts à fournir pour espérer devenir plus performant. En relation avec d'autres disciplines, (sciences de la vie et de la terre), et d'autres groupes d'activités (activités athlétiques), cette expérience originale l'aidera à mieux comprendre les effets de l'entraînement sur le développement corporel et à définir avec davantage de pertinence des projets de performance réalistes. Cette compétence générale trouvera de précieux prolongements dans le cadre de duatlons ou de triatlons, organisés en fin d'année scolaire, épreuves incitant l'élève de troisième à devenir un acteur responsable de l'entretien et du développement de sa condition physique.

Dans tous les cas, au terme de la scolarité au collège, la pratique des activités aquatiques doit avoir permis à chaque élève, de situer précisément les limites de son potentiel d'engagement dans le milieu aquatique et d'en connaître les perspectives et les conditions de développement.

C - ACTIVITÉS D'OPPOSITION ET DE COOPÉRATION - SPORTS COLLECTIFS

À l'issue de la scolarité au collège, les compétences acquises par la pratique des activités d'opposition et de coopération collective permettent à l'élève dans une situation de jeu réelle mais adaptée de s'inscrire efficacement dans une organisation collective axée sur le jeu rapide de contre-attaque ou la progression assurée du ballon en vue d'une action de marque dans des conditions favorables, face à une défense de récupération.

Une activité du groupe a déjà été pratiquée dans les classes antérieures :

L'accent est mis sur :

- l'optimisation des habiletés spécifiques décrites au cycle central : on recherchera essentiellement à ce stade l'intensité et le dynamisme des actions.

- un retour réflexif sur les pratiques pour mieux ajuster les actions ou les stratégies au regard des effets produits : on valorise à ce niveau l'appropriation stratégique du jeu.

L'évaluation porte sur les compétences spécifiques de l'élève et notamment ses pouvoirs d'adaptation aux conditions de jeu engendrées par ses partenaires ou ses adversaires.

L'activité programmée en troisième est nouvelle ou elle a fait l'objet d'un temps de pratique réduit (inférieur à 20 heures effectives) :

L'enseignement vise essentiellement :

- le développement d'habiletés spécifiques telles qu'elles ont été définies au cycle central,
- le réinvestissement des acquis antérieurs et leur exploitation dans la nouvelle activité

(exemples : la perception des espaces libres, la notion de couloir de jeu direct, la progression assurée du ballon vers l'espace de marque face à une défense regroupée, le déclenchement de l'action de marque dans des conditions favorables...)

L'évaluation porte sur la production de compétences spécifiques autorisant l'élève à développer les conduites utiles à la gestion collective de l'alternative jeu rapide/jeu assuré.

Dans tous les cas, les acquisitions des élèves sont facilitées par la mise en évidence des liens existants entre le sport collectif pratiqué et ceux déjà abordés. Ces corrélations, susceptibles de faciliter des réinvestissements plus rapides d'une activité à l'autre et d'aider la consolidation des acquis antérieurs, peuvent se retrouver entre autres :

- dans des habiletés motrices spécifiques permettant d'agir efficacement sur le jeu, et de réagir de façon de moins en moins aléatoire (exemple en basket-ball : recevoir en mouvement et enchaîner un tir en course),
- dans des mises en relation continues entre des indices perçus et des actions possibles (exemple en rugby : le regroupement défensif autour du porteur de balle tenu debout et la récupération du ballon pour la relance dans le jeu déployé),
- dans des capacités de "dialogue" entre partenaires à partir de mises en relation d'événements communément partagés (exemple en volley-ball : s'organiser en réception de service et rechercher le renvoi sur un partenaire placé volontairement près du filet),
- dans une gestion des ressources énergétiques autorisant des choix clairvoyants (exemple en football : concilier ses propres ressources selon le temps de jeu effectif proposé),
- dans la connaissance et le respect de règles permettant le bon déroulement de l'activité au niveau concerné (exemple en sports collectifs : pour l'arbitre, diriger un match de joueurs de son niveau ; pour le joueur, reconnaître les fautes commises au cours du jeu),
- dans la compréhension et la reproduction de procédures d'échauffement, en sports collectifs et dans l'activité.

D - ACTIVITÉS GYMNINIQUES

Les compétences acquises au collège, dans le domaine des activités gymniques, permettent aux élèves ayant suivi un enseignement dans ces activités de construire et de réaliser un enchaînement correspondant à leur plus haut niveau possible de difficulté, tout en assurant les conditions de leur propre sécurité physique et affective.

Cet enchaînement pourra prendre la forme, soit d'un enchaînement d'éléments (la réalisation de ceux-ci pouvant être facilitée par la mise en place d'un aménagement matériel), soit d'un enchaînement d'actions (ce qui correspondrait alors à la réalisation d'éléments isolés et variés).

1 - Une activité du groupe a déjà été pratiquée dans les classes antérieures :

L'activité programmée en troisième a déjà fait l'objet d'une durée de pratique au moins égale à vingt heures effectives :

De façon générale, l'accent est porté sur :

- l'adaptation des formes techniques, construites antérieurement, aux nouveaux pouvoirs moteurs de l'élève. Il s'agit d'une phase de reconstruction, conséquence des profondes modifications corporelles intervenant à cet âge. Cette phase peut éventuellement déboucher sur un accroissement du niveau de difficulté des éléments produits. (Remarque : un phénomène de régression dans les apprentissages, souvent observé en classe de troisième, peut apparaître comme un obstacle à l'activité de l'élève et confère donc un caractère prioritaire à cette phase de reconstruction).
- la production d'un effet émotionnel repérable sur le spectateur (aspect artistique, acrobatique, esthétique des différentes activités gymniques).

Dans le cas d'une pratique ayant pour objet la réalisation d'un enchaînement d'éléments, l'accent est porté en plus sur :

- la continuité de la réalisation entre au moins deux éléments (cela revient à inscrire la réalisation d'un élément dans un souci d'enchaînement avec l'élément qui suit),
- la distribution temporelle des éléments au cours de l'enchaînement de façon à alterner les temps d'effort important et ceux de moindre effort, pour permettre la réussite des éléments les plus difficiles.

Dans le cas d'une pratique ayant pour objet la réalisation d'éléments isolés, l'accent est porté en plus sur la correction des formes produites afin d'accroître l'amplitude et la précision des éléments réalisés.

L'activité programmée en troisième est nouvelle ou elle a fait l'objet d'un temps de pratique réduit (inférieur à 20 heures effectives) :

Les compétences acquises antérieurement dans d'autres spécialités gymniques ou dans d'autres activités posant des problèmes moteurs de même nature confèrent à l'élève un niveau d'entrée. Celui-ci peut être caractérisé de la façon suivante : disponibilité motrice, maîtrise de certaines positions et postures essentielles à la pratique des activités gymniques, acceptation du regard du spectateur, sensibilisation aux différents rôles sociaux propres à ces activités (juge, spectateur, pareur, aide...).

Dans ce cadre-là, en classe de troisième, de façon générale, l'accent est porté sur :

- l'adaptation des compétences acquises antérieurement à l'environnement spécifique de la spécialité programmée et à des possibilités motrices en mutation,
 - la réalisation de formes techniques codifiées et spécifiques (à la gymnastique, à la GRS, à l'acrosport, au trampoline...).
- Dans le cas d'une pratique ayant pour objet un enchaînement d'éléments, l'accent est porté en plus sur l'enchaînement et l'articulation de ces formes sur un espace balisé éventuellement en fonction d'une durée et d'un nombre d'éléments précisés.

2 - Évaluation

La situation de référence est une production de formes techniques devant les autres élèves de la classe.

Les compétences spécifiques peuvent être appréciées au travers de la difficulté des éléments produits dans l'enchaînement.

Les compétences propres au groupe des activités gymniques peuvent être appréciées :

- au travers de la liaison des éléments et de la composition de l'enchaînement, dans le cas d'une pratique ayant pour objet la réalisation d'un enchaînement d'éléments,
- au travers de l'amplitude et de la précision des formes produites, dans le cas d'une pratique ayant pour objet la réalisation d'éléments isolés.

Les compétences générales peuvent être appréciées au travers de la tenue de rôles sociaux (juge, conseiller...) et du respect des conditions maximales de sécurité.

E - ACTIVITÉS PHYSIQUES DE COMBAT

Durant la scolarité en collège, la pratique des activités physiques de combat doit permettre d'acquérir les compétences nécessaires à la mise en œuvre de conduites offensives construites et contrôlées.

À l'issue de son apprentissage, l'élève doit être capable :

- de s'exprimer dans un combat sans risque,
- de connaître, appliquer et exploiter les éléments techniques indispensables à la réalisation d'actions organisées dans un projet tactique,
- d'éprouver sa connaissance de l'activité dans la tenue de différents rôles sociaux (combattant, arbitre, juge, commissaire...).

1 - Une activité du groupe a déjà été pratiquée dans les classes antérieures :

L'activité programmée en troisième a déjà fait l'objet d'une durée de pratique au moins égale à vingt heures effectives :

L'enseignement vise essentiellement :

- la maîtrise de connaissances diversifiées grâce auxquelles l'élève adapte ses actions aux comportements et aux réactions de ses adversaires,
- la mise en œuvre et l'adaptation d'un projet tactique élaboré à partir de l'observation et de la connaissance qu'acquiert l'élève de ses possibilités offensives et défensives et de celles de ses adversaires,
- une gestion des ressources que l'élève mobilise en fonction de la nature de l'opposition et de la durée du combat ou de l'assaut.

L'activité programmée en troisième est nouvelle ou elle a fait l'objet d'un temps de pratique réduit (inférieur à 20 heures effectives) :

L'accent doit être mis sur :

- l'acceptation de la confrontation et l'absence de risques,
- l'acquisition de connaissances techniques par le développement des compétences spécifiques telles qu'elles ont été définies dans les programmes de 6^e et de 5^e-4^e. Celles-ci doivent permettre à l'élève de développer, en situation d'opposition modérée, les éléments d'une conduite offensive construite et réfléchie. La complémentarité des actions directes et des actions combinées initie l'élève aux aspects tactiques qui font la richesse des activités de combat.

2 - Évaluation

La détermination du niveau atteint doit être effectuée selon des modalités définies en fonction des aptitudes des élèves (par exemple, en boxe, assauts à thèmes ou assauts libres ; en judo, opposition modérée debout, combats libres au sol). L'acceptation du combat, le contrôle des gestes techniques, la maîtrise des comportements d'attaque (et d'organisation défensive en boxe) sont les principales notions à évaluer pour les élèves qui découvrent l'activité en classe de troisième.

La situation de combat ou d'assaut libre est plus favorable à l'évaluation des pratiquants expérimentés. Confronté à la réalité d'un affrontement adapté à son niveau, l'élève peut exprimer son efficacité et sa maîtrise des actions techniques et tactiques. Il affirme ainsi la stabilisation et le renforcement des acquis antérieurs. C'est dans cette situation qu'il peut faire preuve de l'affirmation de sa volonté de vaincre, de son degré d'acceptation des règles et de l'éthique du combat. Le défi physique, la résolution tantôt positive, tantôt négative, de ce type de conflit, le respect mutuel qu'engendrent ces confrontations, le développement des capacités d'analyse et d'adaptation font que les activités de combat sont riches d'expériences dans la construction de la personnalité individuelle et sociale de l'élève. Les situations de coopération dans lesquelles les élèves révèlent le niveau de leur motricité complètent avantageusement l'appréciation des compétences quel que soit le degré d'expertise.

F - ACTIVITÉS PHYSIQUES ARTISTIQUES

À l'issue de la scolarité au collège, les compétences acquises dans les activités physiques artistiques permettent à l'élève :

- d'élaborer et d'organiser un projet artistique,
- de le réaliser par des actions d'invention ou de reproduction de formes corporelles en relation avec la musique ou le monde sonore,
- de communiquer un point de vue artistique,

- d'investir les rôles d'acteur, d'interprète, de compositeur, de spectateur qui l'engagent dans des démarches de création, d'appropriation de cultures différentes.

1 - Une activité du groupe a déjà été pratiquée dans les classes antérieures :

L'activité programmée en troisième a déjà fait l'objet d'une durée de pratique au moins égale à vingt heures effectives :

L'accent est mis sur :

- la maîtrise des éléments techniques favorables à l'expression d'une motricité singulière,
- le choix de modes de développement de formes corporelles et de construction chorégraphique pour renforcer les effets scéniques,
- la capacité à apprécier en tant que spectateur actif la structure et la qualité des productions,
- le développement de compétences et connaissances susceptibles de prolonger au delà du collège une pratique artistique.

L'activité programmée en troisième est nouvelle ou elle a fait l'objet d'un temps de pratique réduit (inférieur à 20 heures effectives) :

L'accent est mis sur :

- l'acquisition de compétences spécifiques favorables à l'exploration des capacités expressives de l'élève,
- l'utilisation de procédés de composition structurant son activité,
- la maîtrise de ses émotions pour investir un rôle, affirmer une présence dans ses rapports avec les autres.

Les émotions contrôlées et les compétences repérées dans une autre activité rendent possible la relation sensible de l'élève aux pratiques artistiques et à leur diversité.

2 - Aucune activité de ce groupe n'a été pratiquée les années précédentes :

L'enseignement vise le développement de compétences définies dans le cycle d'adaptation quelle que soit l'activité choisie. Celles-ci permettent de comprendre les étapes de construction et de réalisation d'un projet artistique.

3 - Évaluation

L'évaluation des compétences portera sur le projet, son originalité, son évolution au cours du cycle et sur la qualité motrice de sa réalisation.

G - ACTIVITÉS ATHLÉTIQUES

À la fin de la scolarité au collège, les compétences acquises dans les activités athlétiques permettent à l'élève de construire et de réaliser une épreuve combinée comportant trois ou quatre spécialités sollicitant une diversité de ressources. Il recherche des performances à proximité et aux limites de possibilités individuelles identifiées.

La recherche de performances multiples place l'élève devant la nécessité d'une recherche de stratégies plus efficaces de ses propriétés corporelles : l'engagement recherché doit ainsi être relativement raisonné. Cette recherche suppose, d'une part une prise de distance vis-à-vis de la reproduction de formes gestuelles figées, et d'autre part la mise en rapport par les élèves des effets des actions athlétiques avec les processus énergétiques qu'elles sollicitent et les modalités de réalisation.

En classe de 3^e, les spécialités athlétiques programmées sont abordées avec l'intention de différencier les contenus en fonction de la variété des "vécus athlétiques".

1 - Une activité du groupe a déjà été pratiquée dans les classes antérieures :

L'activité programmée en troisième a déjà fait l'objet d'une durée de pratique au moins égale à vingt heures effectives :

L'accent est placé sur la mise en rapport des diverses acquisitions avec les conditions des transformations obtenues (projets d'action, quantité et qualité des répétitions, évaluations diverses, ...). Évoluant vers la connaissance et la compréhension de l'évolution de certaines de ses propriétés corporelles dans leurs rapports avec la pratique des spécialités, l'élève s'engage progressivement vers un "savoir s'entraîner". Celui-ci peut mieux s'exprimer encore dans le cadre de l'association sportive.

L'activité programmée en troisième est nouvelle ou elle a fait l'objet d'un temps de pratique réduit (inférieur à 20 heures effectives) :

Les compétences spécifiques de niveau sont visées (cf. document 5^e, 4^e) avec l'intention de mettre en relation les acquisitions obtenues dans des spécialités proches (méthodes, attitudes, principes d'efficacité) avec les problèmes posés par la nouvelle pratique.

Dans ces deux cas, les axes principaux suivants organisent et orientent les contenus :

- une connaissance et une mise en œuvre des règles constitutives qui fondent les pratiques sociales, que les élèves éprouvent dans les rôles divers (pratiquants, jury, organisateurs, entraîneurs...),
- la connaissance des conditions d'efficacité des diverses spécialités et les ressources (énergétiques, bio-mécaniques, informationnelles) qu'elles sollicitent,
- le rôle des performances, résultats de l'action, qui ne constituent pas au collège un moyen de classement. Les performances permettent de personnaliser les effets des actions, les progrès réalisés et les ressources sollicitées. Mises en relation, mémorisées, elles peuvent contribuer à la construction d'une identité personnelle et participer ainsi au goût de pratiquer l'athlétisme.

2 - Évaluation

2.1 Formes de pratiques proposées

- L'épreuve combinée proposée permet aux élèves d'intégrer un ensemble d'acquisitions soit ponctuelles, soit plus générales.
- les élèves choisissent et réalisent dans un temps limité une épreuve combinée personnalisée (les éléments de personnalisation sont décrits ci-dessous),

- l'épreuve sollicite différents types de ressources corporelles identifiées (capacités, aérobie, force explosive, système propulseur) au travers de trois ou quatre spécialités,
- le choix des divers éléments de personnalisation (plus ou moins guidé) et les réalisations permettent à l'élève de démontrer la connaissance et la mobilisation de ses ressources (et ses stratégies de recherche d'efficacité).

Exemples :

- épreuve de durée ou de séquences de courses à vitesse référée à VMA (choisie par l'élève)
- épreuve de lancer léger valorisant l'impact proche de l'axe de projection (force explosive et coordination)
- épreuve de haies ou triple saut valorisant la continuité du déplacement (vitesse, coordination)
- ces réalisations sont envisagées dans le cadre du projet de performance prenant en compte les problèmes posés par la succession des épreuves (dépense, récupération). Les barèmes adoptés valoriseront la prise de risque raisonnée.

• Les éléments personnalisés permettent de différencier les exigences en fonction des cas évoqués précédemment.

Éléments de personnalisation :

- choix des spécialités athlétiques,
- validation et nombre d'essais (la prestation est valorisée par la réduction de tentatives ; ajout de performance ou meilleure tentative),
- valorisation de l'une ou l'autre des spécialités de ces épreuves (bonus, coefficients...),
- choix dans l'ordre de déroulement des épreuves,
- choix des formes plus codifiées (plus éloignées des pratiques scolaires) supposant plus la tenue de rôles sociaux que supposent le déroulement des épreuves et le respect des règles institutionnelles et des règles de sécurité,
- choix d'activités faisant plus appel à des exigences techniques,
- autres éléments... (projet de performance respecté ou non dans une fourchette déterminée, etc.).

2.2 Repères pour l'évaluation

Les performances obtenues doivent exprimer l'intégration d'un ensemble de compétences et de connaissances acquises au cours de la scolarité. Relativisées par la possibilité offerte aux élèves de choisir parmi un ensemble de conditions, elles permettent de conserver l'esprit du jeu athlétique, et d'apprécier principalement les compétences spécifiques. Les autres compétences s'exprimeront au travers de la pertinence des choix et la prise en charge en situation, de l'ensemble des rôles supposés par le déroulement de l'épreuve.

H - ACTIVITÉS D'OPPOSITION DUELLE - SPORTS DE RAQUETTE

Dans les sports de raquette, à l'issue de la classe de troisième, les élèves sont capables de s'organiser pour réaliser dans un temps contraint un tournoi dont les règles sont négociées et adaptées pour que chacun puisse réaliser des frappes intentionnelles visant à maintenir ou à rompre l'échange selon la perception des variations du rapport de force.

1 - Une activité du groupe a déjà été pratiquée les années antérieures :

L'activité programmée en troisième a déjà fait l'objet d'une durée de pratique au moins égale à vingt heures effectives :

Exemple : 10 heures de tennis de table, 20 heures de badminton ; pratique projetée : badminton.

L'accent est mis sur l'approfondissement de la perception du rapport de force dans l'échange, la lecture des possibilités d'action des joueurs en présence et la construction d'un répertoire d'actions susceptible de servir divers projets tactiques.

L'activité programmée en troisième a déjà fait l'objet d'un temps de pratique réduit (inférieur à 20 heures effectives) :

Exemple : pratiques antérieures : 10 heures de badminton, 10 heures de tennis de table ; activité projetée, tennis de table.

L'accent est mis sur les conditions spatiales et temporelles de la production de trajectoires pertinentes compte tenu des positions respectives des joueurs (hauteur, longueur et direction des trajectoires produites). Apprentissage des déplacements anticipés, guidés par une analyse des possibilités de l'adversaire.

L'activité programmée en troisième est nouvelle :

Exemple : pratiques antérieures, 20 heures de badminton, 10 heures de tennis de table ; activité projetée, tennis.

L'accent est placé sur l'analyse et la réalisation de trajectoires permettant de garder la balle dans le terrain sans donner la possibilité à l'adversaire de produire un retour offensif. On insiste sur la lecture anticipée des trajectoires reçues pour construire différentes formes de frappe.

2 - Évaluation

L'évaluation peut apprécier les compétences des élèves en tenant compte d'éléments liés à l'incertitude et la difficulté des trajectoires d'engins reçus, à la qualité de l'opposition. Leur connaissance de l'activité peut être appréciée lorsqu'ils organisent et réalisent un tournoi dont les règles sont adaptées à leur niveau de jeu, lorsqu'ils tiennent l'ensemble des rôles possibles (équipier, manager, arbitre).